



## Règlement de maison Chemin de la Course 62

### Nous attendons de toutes et tous

- une utilisation soigneuse et respectueuse de l'infrastructure
- une attitude amicale et respectueuse les uns envers les autres  
(utilisateur·rice·s, visiteur·euse·s, équipe de gestion, voisinage, etc.)

### Règles d'utilisation :

- Les personnes externes doivent toujours être accompagnées par un·e détenteur·euse de clé, elles acceptent le règlement de maison
- Il n'est pas autorisé de dormir dans la maison
- Il est interdit de marcher sur les toits
- Il est interdit de fumer dans les couloirs publics

### Règles de sécurité :

- Les portes externes restent toujours fermées
- Pour des raisons de protection incendie, les couloirs doivent rester libres d'objets inflammables et encombrants

### Interdictions dans et devant la maison :

- Trafic de drogues illégales (fera l'objet de poursuites pénales)
- Dépôt et débarras de déchets encombrants et d'ordures
- Toutes les formes de violence, discrimination et de vandalisme
- L'utilisation d'Internet relève de la seule responsabilité de l'utilisateur·rice. Le X-Project décline toute responsabilité pour les dommages causés à des tiers en rapport avec l'utilisation d'Internet par les utilisateur·rice·s. Le cyberharcèlement est considéré comme une violation des conditions d'utilisation et du règlement intérieur.